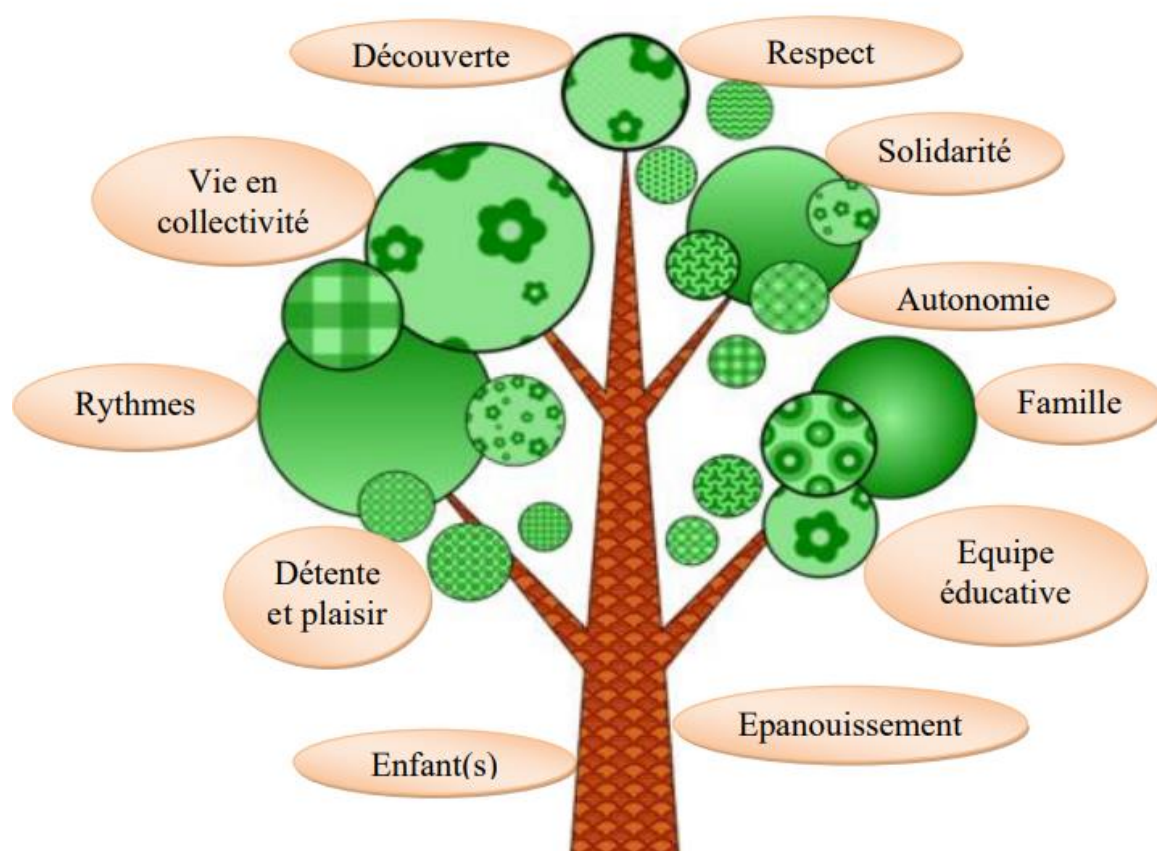


Projet pédagogique 2018

ACM ST-YVI



Sommaire

- I- Description de la structure**
- II- Le projet éducatif de l'organisateur / les intentions éducatives**
- III- Les Objectifs**
- IV- Les activités**
- V- La vie quotidienne**
- VI- L'espace**
- VII- Les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou du handicap**
- VIII- L'équipe pédagogique**
- IX- La sécurité**
- X- L'évaluation**

I- Description de la structure :

La structure est un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), l'organisateur est la commune de Saint-Yvi. L'ALSH, durant les petites et grandes vacances scolaires, se situe à 4 kilomètres du bourg, il est implanté en pleine forêt au sein d'un espace naturel protégé. De 1981 à 1998, l'accueil de Loisirs était associatif. Depuis janvier 1999, il est devenu municipal car l'association ne trouvait plus de bénévoles.

La structure accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans, la fréquentation durant l'été se situe entre 25 et 50 enfants. Durant les périodes scolaires, l'ALSH se déroule dans les locaux de l'école publique de Saint-Yvi. La structure accueille les enfants tout au long de l'année, de 7h30 à 18h30, soit à la ½ journée soit à la journée.

Adresse et coordonnées de l'ALSH :

Lieu-dit Carn Grand 29140 Saint-Yvi

0298947304

alsh@saint-yvi.bzh



Adresse et coordonnées de l'organisateur :

Place de la Mairie 29140 Saint-Yvi

Les locaux sont composés de :

- 3 salles d'activités (sanitaires pour chaque salle)
- 1 salle pour l'accueil (casiers des enfants)
- 1 bureau
- 1 réfectoire
- 1 cuisine
- 1 salle pour le matériel (matériel éducatif et sportif)
- 1 vestiaire pour le personnel de cuisine
- 1 bloc sanitaire avec WC handicapé et douches

L'extérieur :

- 1 aire de jeu de 1500m2
- 1 terrain de football
- 1 petite structure de jeux pour les plus petits
- 1 petit garage pour les jeux extérieurs (vélos/ballons/l'araignée)

L'équipe pédagogique 2018 :

• A l'année :

- 1 directeur
- 1 directeur adjoint
- 1 animatrice

• Saisonniers :

- 1 directeur
- 1 directeur adjoint
- 7 animateurs
- 2 personnes pour la préparation et le service des repas

Les activités dominantes :

- Activités manuelles/art/expression
- Jeux sportifs
- Découverte de la nature/forêt/jardinage
- Grands jeux
- Sorties
- Séjours (6)

II- Définition du projet éducatif de l'organisateur / Les intentions éducatives

Le projet éducatif de l'accueil de loisirs a pour but de compléter l'éducation que l'enfant reçoit au sein de sa famille ainsi qu'en milieu scolaire. L'objectif majeur est de favoriser l'épanouissement de l'enfant en cultivant ses capacités individuelles et en le préparant au mieux à vivre en société

Trois grands axes éducatifs peuvent être définis, d'après le projet éducatif de la Commune de Saint-Yvi :

- *Considérer l'enfant dans sa globalité en prenant en compte ses différents temps de vie ainsi que les rythmes individuels et collectifs.*
- *Rendre les enfants acteurs de leurs loisirs en permettant à chacun de trouver sa place dans un cadre riche et sécurisant.*
- *Placer l'accueil de loisirs en véritable acteur de l'éducation de l'enfant, en complémentarité de la famille et de l'école.*

Pour résumer, les intentions éducatives de la commune s'orientent sur l'éducation à la citoyenneté, l'accès à l'autonomie et les relations intergénérationnelles de l'enfant.

PROJET EDUCATIF 2017/2020

<u>Les orientations</u>	<u>Les objectifs</u>
1. <u>L'EPANOUISSEMENT</u> Prise en compte des besoins de l'enfant, associée au principe de sécurité morale et affective. Favoriser l'épanouissement de l'enfant par le développement d'une politique sociale et culturelle. Nécessité d'un accompagnement éducatif adéquat. 2. <u>L'AUTONOMIE</u> Construction de l'autonomie de l'enfant par une prise d'initiatives et une socialisation progressives. Coordination et organisation des structures pour favoriser la liberté d'entreprendre et d'agir. 3. <u>LA TOLERANCE</u> Reconnaître et accepter les différences. Apprendre à écouter, à comprendre et à respecter l'opinion et le comportement d'autrui, dans le respect des règles collectives. 4. <u>LA SOLIDARITE</u> Développer le concept de la solidarité au travers des échanges et du partage. Accompagnement sans la participation et l'investissement dans les actions collectives et associatives, en lien avec les activités de la collectivité.	<i>Pour un meilleur vivre ensemble</i> ✓ Accueillir et accompagner les nouveaux enfants/jeunes et leurs parents. ✓ Aider au développement d'événements festifs et fédérateurs favorisant la cohésion et la valorisation ✓ Promouvoir et soutenir les actions intergénérationnelles et interculturelles ✓ Favoriser les relations intercommunales des jeunes. ✓ Développer et soutenir les actions de prévention des conduites à risque, les formations aux premiers secours. ✓ Complémentarité des structures dans l'organisation d'actions communes (création d'un journal, activités communes entre les différentes structures Enfance et Jeunesse) ✓ Favoriser la créativité des jeunes <i>Pour une meilleure appréhension du handicap</i> ✓ Sensibiliser les acteurs locaux à la problématique du handicap. <i>Pour une meilleure participation et implication dans la vie de la cité</i> ✓ Promouvoir l'implication des jeunes dans la vie associative et dans la vie sociale de proximité. ✓ Permettre aux enfants et aux jeunes de repérer et s'approprier les différents lieux de la commune. ✓ Aider au développement associatif à l'initiative de la jeunesse. ✓ Associer les jeunes aux concertations ou commissions organisées par la commune. ✓ Favoriser le développement de projets de proximité liés au respect de l'environnement et du bien commun. ✓ Former et informer les acteurs sur la question de la citoyenneté.

5. <u>LA LAÏCITE</u> Rappel et développement de l'article 1er de la Constitution française selon lequel : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. » Inculquer aux enfants et aux jeunes le principe de la liberté d'opinion et de conviction, sous réserve du respect de l'ordre public. 6. <u>LA CITOYENNETE</u> Prendre en considération l'individualité de chacun pour élaborer la construction d'une structure collective. Développer le concept de socialisation au sein des différentes structures, dans le respect des règles collectives et de l'environnement dans lequel elles s'inscrivent. 7. <u>L'EUROPE</u> Intégration de la dimension européenne dans le développement des enfants. Transcender ses valeurs pour les porter et les appliquer dans un espace plus vaste et diversifié. 8. <u>LE DEVELOPPEMENT DURABLE</u> Appropriation et intégration de l'Agenda 21 local. Associer les enfants et les jeunes à cette démarche pour qu'ils puissent faire vivre ce concept par leurs initiatives, le développer et l'enrichir par leurs propres expériences.	<i>Dans les structures d'accueil et de loisirs, des organisations doivent être pensées pour :</i> ✓ Que l'enfant, le jeune puisse construire son rapport au monde dans des actions et des expérimentations. Il s'agit donc pour lui d'exprimer ses choix, de choisir, d'agir, de pratiquer, afin de lui permettre de faire sa propre expérience, se confronter aux autres pour construire et renforcer progressivement ses propres opinions et ses propres goûts ✓ Que l'enfant, le jeune puisse, dans un cadre prédéterminé par les professionnels, avoir accès à des espaces et temps qui facilitent les prises d'initiatives et de responsabilités, vécues comme une réussite même si l'enfant ou le jeune rencontre logiquement des difficultés, fait des erreurs mais que l'accompagnement de l'adulte lui permet d'explicitier son vécu et l'efficacité de son engagement. L'équipe d'adultes veillera à favoriser « l'esprit d'entraide » et de « solidarité » entre les enfants et entre les tranches d'âges différentes ✓ Que l'enfant, le jeune puisse se sentir encouragé à exprimer ses désirs et ses besoins, à se poser des questions, à se remettre en cause, à se sentir libre et ce pour s'ouvrir au monde et assumer ses choix.
---	---

III- Les objectifs

L'accueil de loisirs est avant tout un lieu dédié aux loisirs, à la détente, à la découverte et à l'expérimentation de nouvelles relations entre individus, d'activités, de jeux. En réfléchissant sur le sens même des vacances, nous pourrions adapter au mieux notre méthode de travail et les objectifs à atteindre.

<u>Objectifs généraux</u>	<u>Objectifs opérationnels</u>	<u>Moyens</u>
FAVORISER LA SOCIALISATION	Développer et sensibiliser à la notion de respect, au sens large du terme, priorité au respect de l'autre mais aussi au respect de l'environnement de l'enfant. Faire apparaître des comportements de solidarité, de coopération, d'entraide et de tolérance. Proposer des temps de concertation et de discussion, où l'on pourra recenser les demandes des enfants, réguler et solutionner les éventuels dysfonctionnements. Favoriser la mixité dans les groupes d'activités, afin d'éviter tout cloisonnement ou phénomène de groupe et ainsi créer des liens. Organiser le repas, de manière à ce qu'il soit convivial : un temps d'échanges et de rencontres.	Règles de vie communes à définir avec les enfants. Langage et comportement approprié. Respect des consignes. Lors des temps libres, proposer des jeux de société et jeux coopératifs. Réunion d'enfants, afin d'avoir leur ressenti et leurs attentes. Mise en place de petits spectacles (par petits groupes) à des moments de la journée (le midi ou en fin de journée par exemple). Animations reconduites chaque jour par différents enfants. Mise en place d'activités menées par les enfants. Participation des enfants lors des temps de rangement et des mises en place d'activités.

FAVORISER L'EPANOUISSEMENT	En offrant des conditions d'accueil adaptées au public. En assurant une présence sécurisante. Garantir la sécurité des enfants dans le respect de chaque individu. En faisant évoluer l'activité. Permettre à chaque enfant de trouver sa place dans la vie de l'ALSH, en préparant un programme d'activités, qui favorisent les échanges : Entre enfants. Entre enfants et adultes (équipe pédagogique et intervenants extérieurs). Respecter le rythme de vie de chaque enfant favoriser le lien entre les différents groupes d'âge	Lieu d'accueil chaleureux (accueil agréable : Bonjour, sourire) et sécurisant assuré par l'équipe d'animation, il constituera un lieu de transition entre l'enfant et sa famille. Disponibilité de l'équipe d'animation. Noter les remarques des parents. Temps d'accueil adapté selon les enfants. Ils n'ont pas tous le même rythme Sorties programmées, activités spécifiques en rapport avec le thème. Différents espaces de jeux (Livres, dessins, jeux de société, dinette, disponibles durant les temps d'accueil et les temps libres. Un nombre d'animateurs conséquent. Gestion de temps plus calmes, après le repas et après le goûter. Prise en compte de la fatigue.
FAVORISER L'AUTONOMIE	Impliquer les enfants dans le choix des activités, les bilans, le rangement du matériel et ainsi les impliquer dans les tâches de la vie collective, afin de leur permettre d'accéder à l'autonomie. Laisser le droit à l'enfant de faire ou de ne pas faire. Mettre en place des lieux et des temps permettant à l'enfant d'agir avec ou sans l'aide directe des adultes.	Mise en place d'activités préparées et menées par les enfants. Salles adaptées aux enfants, mise à disposition de matériel pour les enfants souhaitant faire une activité sans l'aide d'un adulte. Participation des enfants lors des temps de rangement et des mises en place d'activités. Choix d'activités variées afin que l'enfant choisisse l'activité qu'il préfère

Les Moyens mis à disposition :

- Les moyens financiers :

Le budget de l'accueil de loisirs est réparti en plusieurs parties : Alimentation, petit matériel, matériel pédagogique, salaires, transport, service extérieur, ...

Dans ce budget apparaît également tout ce qui concerne les séjours.

Un budget spécifique peut être débloqué, pour de l'achat de matériel ou des animations.

Le matériel pédagogique est indispensable au bon fonctionnement d'une structure. Il est de la responsabilité du directeur de fournir à l'équipe d'animation de quoi assurer l'ensemble des activités proposées. Mais il est de la responsabilité des animateurs de ranger, nettoyer et utiliser correctement le matériel.

IV- Les Activités

Les activités proposées par l'équipe d'animation doivent permettre de répondre aux objectifs éducatifs fixés. Elles doivent également tenir compte des réalités matérielles/humaines/financières et être adaptées aux envies et rythmes des enfants.

L'accueil de loisirs étant un lieu d'apprentissage et de découverte, le champ d'action pourra être large et varié. Il est intéressant de mettre à profit les qualités et compétences de chacun, mais aussi de faire intervenir les associations ou professionnels locaux.

L'activité mise en place doit permettre de valoriser l'enfant. Il est important de tenir compte du rythme de l'enfant, de ses envies et de ses capacités.

Certains créneaux durant la semaine, seront réservés à des activités choisies par les enfants. Les animateurs organiseront des moments de discussion avec les enfants, qui leur feront part de leurs envies.

Le programme d'activité sera réalisé lors de réunions d'équipe, et un programme sera diffusé aux parents et enfants. (CF Annexe)

Les activités doivent permettre à l'enfant de s'épanouir en toute sécurité, la participation doit être volontaire. L'équipe d'animation aura pour mission d'accompagner les enfants dans la réalisation de l'activité, de les aider, les encourager à participer, d'adapter l'activité.

V- La vie quotidienne

Il est important d'établir des règles de vie communes au sein de l'accueil de loisirs. Ces règles sont établies par le directeur et l'équipe pédagogique. Ces règles permettent d'éviter tout dysfonctionnement et de travailler dans de bonnes conditions.

- Respect des horaires.
- Respect des membres de l'équipe pédagogique (animateurs, directeur, personnel).
- Rangement de son matériel.
- Respect des non-fumeurs, des enfants et de la réglementation en allant fumer en dehors de la structure. Les pauses cigarettes doivent être prises à des moments opportuns en s'assurant que cela ne se fait pas au détriment des autres membres de l'équipe.
- Respect des enfants : leur parler correctement/ne pas les brutaliser/ne pas les humilier/leur laisser la parole.
- Courtoisie avec les familles.
- Confidentialité sur ce qui est dit à l'accueil de loisirs.
- Ne pas contredire un autre animateur devant les enfants.
- Avoir une attitude positive.
- Travailler en équipe.
- Accompagner les nouveaux animateurs / les nouveaux enfants.
- Etablir des relations de qualité avec les membres de l'équipe et les enfants (Proscrire les discriminations).
- Effectuer les tâches ménagères, en suivant le planning.
- Réaliser l'activité prévue sur le planning d'activités.
- L'utilisation des téléphones portables personnels doit se faire durant les temps de pause des animateurs.

Les horaires d'ouverture de l'accueil de loisirs :

L'accueil de loisirs fonctionne de 7h30 à 18h30

Un accueil est prévu le matin ainsi que le soir :

- Accueil du matin : 7h30 à 9h00.

- Accueil du soir : 17h15 à 18h30.

Les horaires de travail de l'équipe :

La directeur est présent de 7h30 à 17h30, l'arrivée échelonnée des autres animateurs se fait selon un planning déterminé, et suivant le nombre d'enfants prévus les jours d'accueil. Pour les mois d'été (Juillet et Août), les animateurs effectuent en moyenne 165 heures durant 1 mois, et disposent de 2 à 3 jours de congés par mois.

- Les inscriptions :

Il y a une inscription à établir au moins 8 jours avant le début de l'accueil. Les inscriptions sont disponibles en Mairie, dans les écoles de la commune et sur le site internet de la commune. Les inscriptions sont à remettre au directeur en Mairie ou par mail.

Les arrivées se font impérativement aux horaires d'ouverture pour un bon fonctionnement.

- L'hygiène :

Il faut veiller à assurer l'hygiène et la propreté des enfants. Pour les plus petits il est important de les accompagner lors du passage aux toilettes, ainsi que durant le lavage des mains. Pour les plus grands, il est nécessaire de s'assurer qu'ils se lavent bien les mains avant et après les repas.

- Les soins :

Ils seront assurés par le directeur, l'adjoint ou l'animateur présent. Lors des déplacements, les animateurs veilleront à emporter une trousse de secours, les numéros d'urgence et la liste des enfants.

- Les repas :

Les repas sont réalisés au restaurant scolaire et livrés sur le site de l'accueil de loisirs. Les repas sont préparés par le cuisinier de la commune. Ils sont pris dans le réfectoire de l'accueil de loisirs.

La cuisine de l'accueil de loisirs est strictement réservée au personnel de restauration.

- Les transports :

Les sorties s'effectuent en car de location. Nous faisons appel à un prestataire de service de la communauté d'agglomération ou en minibus.

- La communication :

Les plannings d'activités, sont rédigés par le directeur qui les diffuse sur le site de la mairie et sur un présentoir en Mairie. Ils sont également affichés sur le panneau d'affichage de l'accueil de loisirs. L'équipe d'animation et le directeur sont à la disposition des parents pour répondre aux éventuelles questions.

- La préparation des activités :

Des réunions de préparations sont programmées. C'est aussi un temps de réflexion, de concertations, de bilans et de planifications. Les plannings d'activités sont définis par les animateurs et validés par le directeur.

Pour l'élaboration de ce projet pédagogique et sa mise en œuvre sur le terrain (projet d'activités), deux réunions sont mises en place courant Juin.

- Les séjours :

Afin de permettre aux enfants de vivre un moment en dehors de la maison familiale et sortir du contexte de l'école, l'accueil de loisirs organise chaque été des séjours. Des animateurs ou stagiaires sont détachés de la structure, encadreront ces séjours. Ils participeront à l'organisation et gèreront la vie quotidienne. Des activités ludiques et sportives seront proposées et encadrées par des animateurs diplômés dans leur spécialité. La participation financière demandée aux familles, sera calculée d'après leurs revenus.

- La journée type :

Horaires	Enfants	Animateurs (selon le planning)
7h30 à 9h00	Je peux arriver à partir de 7h30. Je m'installe à l'endroit où je veux, selon le jeu choisi. Vers 8h50 je range le matériel, et la salle.	Je suis présent vers 7h20, j'ouvre l'accueil de loisirs aux premiers enfants et leurs familles à 7h30. Je pointe les enfants sur le listing d'accueil et vérifie que l'enfant est bien inscrit. Je mets en place des jeux ou activités selon les attentes des enfants. Vers 8h50, j'aide au rangement de la salle et du matériel.
9h00 à 12h00	Je m'assois à une des tables. Je peux prendre une collation. J'aide au nettoyage des tables. Je rejoins mon animateur référent. Je participe aux activités proposées, ou je propose une autre activité. Dès que l'activité est terminée, j'aide au rangement. Je peux prendre part à d'autres jeux.	Je prépare la collation. Je propose une collation aux enfants. Je m'assure de la propreté de la salle d'activité (préparation en amont) Je présente le déroulement de la journée à mon groupe, je fais participer les enfants à ce moment. Mise en place et déroulement de l'activité. Je propose autre chose si l'activité est terminée avant la prise du repas (jeux libres, jeux de sociétés, jeux extérieurs)
12h00 à 13h15	Je passe aux toilettes et je me lave les mains. Je rejoins, en compagnie de mon animateur, la salle de restauration. Je me tiens correctement à table. Je fais en sorte de goûter chaque plat servi. J'aide à débarrasser lorsque le repas est fini. Je patiente calmement.	Je m'assure que tous mes enfants ont rejoint le réfectoire. J'aide à la prise des repas et au débarrassage.
13h15 à 16h00	Je pars à la sieste (3-4 ans). Je peux aller jouer soit en salle soit en extérieur si le temps le permet. Je retrouve mon animateur. Je participe à l'activité. J'aide au rangement de la salle et du matériel. Je me prépare pour le goûter, je passe aux toilettes et je me lave les mains.	J'assure la surveillance de la sieste J'aide les enfants à s'installer et à passer aux toilettes. J'assure la surveillance des enfants/Je prépare mon activité de l'après-midi. Je veille à la bonne mise en œuvre de mon activité. Je m'assure du rangement de ma salle et du matériel. Je m'organise avec les autres animateurs pour la préparation du goûter.

16h00 à 16h30	Je prends mon goûter. Je me tiens correctement, je suis calme. J'aide au nettoyage de la salle.	J'aide à la prise du goûter. Je m'assure du nettoyage des tables et de la salle.
16h30 à 17h15	Je joue en extérieur, ou en salle d'activité. Je patiente jusqu'à l'arrivée d'un membre de ma famille.	Les animateurs se répartissent de façon homogène pour assurer la surveillance et jouer avec les enfants, soit à l'extérieur, soit dans l'une des salles d'activité. Si je suis prévu sur une tâche ménagère, je la réalise. J'accueille les familles.
17h15 à 18h30	Je joue à des jeux de société, je lis, je dessine...	Je pointe les enfants restant à l'accueil du soir. J'accueille les familles Je m'assure du rangement de la salle d'accueil et de son nettoyage.

VI- L'organisation de l'espace

L'accueil de loisirs est situé au cœur d'un espace forestier, il est délimité par de grands talus les portails et les grillages installés .L'accès à l'accueil de loisirs se fait par une unique route, ou à pied par les sentiers passant près de la structure.

Les salles accessibles aux enfants sont les salles d'activités, la salle des casiers, la salle de restauration et les sanitaires.

Les lieux non autorisés aux enfants sont le bureau du responsable, le vestiaire, la réserve matérielle, la cuisine, le parking d'arrivée, tout espace extérieur à l'accueil de loisirs.

L'équipe d'animation veillera à informer tout nouvel enfant des règles de la structure.

Pour une bonne organisation, il est important que l'équipe d'animation range correctement la salle d'activités ainsi que le matériel.

Il est interdit de fumer devant les enfants. Un coin fumeur est aménagé à l'extérieur près de réserve matérielle. Il est strictement interdit de fumer dans les locaux, le parking d'arrivée, et pendant toute activité à l'extérieur.

VII- Les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicap

Dans un premier temps, une prise de contact avec la famille sera effectuée afin de présenter le handicap ou le trouble de la santé aux animateurs, et de présenter l'enfant si c'est possible.

Dans un second temps, le directeur s'assurera d'un complément d'information auprès de médecins et spécialistes du handicap.

Le directeur s'assurera que dans le groupe dans lequel l'enfant sera accueilli, les animateurs référents soient en capacité d'accueillir l'enfant, le directeur notera les besoins de formation et/ou d'informations.

Le directeur étudiera avec l'équipe d'animation les différentes modalités à mettre en place : adaptation des activités, temps de repos, que faire en cas de crise ? Faut-il une personne en permanence avec l'enfant.

Le directeur et l'équipe feront un point avec la famille, sur les modalités de présentation de l'enfant aux autres enfants, autres parents, quelles informations seront à partager.

VIII- L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique assure le lien entre la famille et l'enfant. Ce lien se fait essentiellement par la parole et la discussion. Le rôle de l'équipe est aussi d'assurer la sécurité physique et affective des enfants.

Le directeur:

- Il construit et propose le projet pédagogique concernant l'accueil des enfants. Il coordonne et organise la mise en place des activités qui en découlent et encadre l'équipe d'animation.
- Il assure le lien avec les familles, accompagne l'équipe d'animation, veille au travail en équipe des animateurs, développe les partenariats, assure la gestion budgétaire et administrative, la gestion de l'équipement, des ressources humaines, et participe à la définition des orientations stratégiques de l'accueil de loisirs. Il doit prévoir, organiser, coordonner et analyser les résultats.

L'adjoint de direction :

Il aide le directeur dans ses responsabilités administratives, il est garant de l'application sur le terrain du projet pédagogique et portera une attention particulière à la relation d'aide, à l'explication, à la mise en relation avec les situations vécues et les options éducatives. Il se préoccupe qu'à chaque étape, chacun tient le rôle qui lui a été confié dans la réalisation du projet commun. Il veillera à l'application et au bon fonctionnement du projet pédagogique, projet d'animation et des différents projets d'activités.

Les Animateurs :

Ils permettent aux enfants d'évoluer dans le cadre du loisir. Ils mettent leur patience et leur disponibilité au service des enfants. A tout moment, ils sont garants de la sécurité physique et affective des enfants. Ils doivent proposer des activités certes mais des activités qui permettent la découverte de choses nouvelles une ouverture d'esprit à la portée de tous. Leur investissement auprès des enfants est permanent et nécessite de la recherche, du renouveau, un investissement conséquent et une perpétuelle remise en question.

Autres intervenants :

Il peut s'agir de prestataires d'activités sportives ou culturelles. Ils assurent la préparation, l'encadrement, le bon déroulement de leur activité. Néanmoins, nous restons responsables de notre groupe, notre rôle est de faciliter la menée de l'activité, l'organisation. Nous les informons également des enfants qui peuvent avoir des difficultés.

Le recrutement de l'équipe d'animation :

Il est réalisé au cours du mois d'avril, les candidatures arrivent en Mairie à partir du mois de janvier. Des entretiens avec le directeur sont réalisés pour les nouvelles candidatures.

IX- La sécurité

La sécurité des enfants est primordiale en ACM et s'exerce à chaque instant. Chaque animateur, chaque personne, exerçant au sein de la structure est garant de la sécurité de tous les enfants s'y trouvant. La sécurité s'exerce aussi bien dans le suivi de chacun, la mise en place d'activités offrant toutes les garanties, la surveillance et l'écoute permanente.

Elle s'exerce également dans la mise en œuvre des animateurs tant sur la gestion de leur matériel, le suivi des activités, que leur fonctionnement au quotidien.

En cas d'alerte incendie, ou autres problèmes : le lieu de rassemblement se situe sur le parking. Les diverses mesures à entreprendre en cas d'alerte incendie ou problèmes éventuels, seront évoqués lors des réunions de préparation et tout au long de l'année. Les numéros d'urgence sont affichés dans chaque salle d'activités et dans le réfectoire.

Ainsi, des règles de sécurité seront mises en œuvre lors des sorties, et de certaines activités :

➤ **Lors des sorties, un animateur a à sa charge de :**

Vérifier la présence de tous ses enfants.

Vérifier que tous les enfants disposent d'affaires adéquates.

Expliquer les règles de sécurité et veiller à ce qu'elles soient appliquées.

Prendre une trousse de secours complète pour son groupe.

S'assurer du respect de l'environnement : ramassage des papiers, ne pas laisser de traces.

➤ **Lors des déplacements en car :**

Vérifier qu'aucun enfant n'est assis près des issues.

Dans le cas de cars munis de ceintures de sécurité, veiller à ce que les enfants soient attachés.

Le responsable s'assure du « bon état physique » du chauffeur, et de l'état du car.

➤ **Les déplacements en vélo** : *Gilets jaunes à porter*

Un test vélo devra être effectué au préalable (maîtrise technique et signalisation). Dans le cas d'un test échoué, l'enfant devra rester sur la structure (penser à l'organisation dans un tel cas).

Repérer au préalable l'itinéraire, définir un parcours adapté à la capacité physique des enfants en favorisant les routes peu fréquentées.

Les vélos sont ceux des enfants. Ils doivent être en bon état et les enfants doivent être équipés d'un casque et d'affaires adéquates.

Se munir d'une trousse de secours, ainsi que de trousses de réparation.

Donner les consignes et les règles de sécurité.

Prévoir boissons et encas.

Lors des déplacements, un animateur se trouve devant, l'autre derrière. Dans le cas de petits groupes, un enfant responsable peut être placé devant (dans le cas d'un seul animateur). Les animateurs devront en outre porter des gilets de sécurité.

Attention à faire des petits convois : séparation des groupes afin de laisser la possibilité aux automobilistes de dépasser les groupes en toute sécurité.

➤ **Les déplacements à pied** : *Gilets jaunes à porter*

Les déplacements à pied se font en file indienne, du côté le plus praticable et le moins dangereux de la route.

Sans présence de trottoir, la marche doit se faire dans le sens de la circulation (un groupe est considéré comme véhicule lent par le code de la route).

Comme pour le vélo, un animateur se trouve devant et l'autre derrière.

Attention aux traversées des routes :

- La traversée de la chaussée devra se faire aux passages protégés matérialisés lorsque cela est possible.
- Les enfants doivent être regroupés.
- Le groupe doit être calme et rangé.
- Les animateurs se placent de chaque côté de la route afin de bloquer la circulation.

➤ **Lors des sorties piscine / plage :**

Etablir une feuille mentionnant les enfants « Nageurs /Non Nageurs », en avertir le maître-nageur. En règle générale le maître-nageur effectue un test avec les enfants dits « nageurs ». Penser à préparer des jeux et activités pour les enfants dans l'eau et hors de l'eau et de mettre en place du périmètre dans l'eau.

RAPPEL :

Un animateur dans l'eau pour 5 enfants de moins de 6 ans (maximum 20 enfants dans l'eau).

Un animateur dans l'eau pour 8 enfants de plus de 6 ans (maximum 40 enfants dans l'eau).

Les animateurs sont responsables des enfants dans l'eau et hors de l'eau. En dehors de l'eau les enfants doivent garder leur casquette, un t-shirt et mettre de la crème solaire.

➤ **Lors des séjours :**

En séjour, les animateurs sont responsables et garants de la sécurité des enfants, durant toute la durée du séjour (24h/24h). Un animateur est nommé responsable et aura à sa charge l'application des règles de sécurité, le suivi des consignes ; le suivi des traitements médicaux (le directeur/le directeur adjoint dans la plupart des cas).

En cas d'Alerte météo, et même si le temps semble correct, il est indispensable de rapatrier dans des locaux en dur en journée, et d'y passer la nuit.

Mais la sécurité n'est pas uniquement physique. Elle est aussi morale. Afin d'assurer la sécurité morale de chaque enfant, l'animateur, et à travers lui, l'équipe, devra poser un cadre sécurisant, respectueux, et être à l'écoute de chacun. Un climat de confiance et de respect mutuel permettra à chacun de se sentir bien.

➤ **Les taux d'encadrement :**

Le taux d'encadrement légal est fixé à 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans. Il s'agit là d'un nombre maximal.

X- L'évaluation

Plusieurs niveaux d'évaluation seront mis en place :

- L'évaluation des animateurs. Evaluations courantes avec l'équipe sur le terrain. Relais d'informations par l'animateur référent. Mise en place d'une fiche d'auto évaluation des animateurs par rapport à l'application sur le terrain des objectifs pédagogiques et des visées éducatives (une fiche en début de période et un bilan à la fin). Bilan avec l'équipe (petit groupe et grand groupe), chaque fin de semaine et à la fin des deux mois (pour les grandes vacances).
- L'évaluation du projet d'activité de l'équipe d'animation. Cela concerne le programme d'activités mis en place par les animateurs. Il peut être évalué au quotidien.
- L'évaluation des animateurs stagiaires. Elle sera réalisée à partir d'une grille de compétences réalisée en début de stage avec le stagiaire. L'évaluation fera l'objet de rencontres régulières afin de permettre au stagiaire de progresser dans son cursus. Un bilan sera effectué en fin de stage.
- L'évaluation du projet pédagogique. Elle permet de proposer des évolutions, de remédier aux situations problématiques. Elle permet de constater ou non l'articulation entre les finalités définies dans le projet éducatif, les objectifs précisés dans le projet pédagogique et le fonctionnement du centre. L'évaluation permet aussi de vérifier la pertinence et la cohérence du projet pédagogique en référence au projet éducatif.

Pour pouvoir évaluer, il faut prendre en compte des éléments mesurables (quantitatifs et qualitatifs). Mise à disposition de grilles d'évaluation selon le domaine évalué.

